

2026 - 2027

MON CAHIER
D'ENSEIGNANT·E



Infos administratives

La circonscription :

IEN :

Secrétaire :

Tel/mail :

.....

CPC :

Tel/mail :

CPC :

Tel/mail :

CPC EPS :

Tel/mail :

ERUN :

Infirmière scolaire :

Psychologue scolaire :

Enseignant référent :

Médecin scolaire :

RASED :



Infos administratives

L'école :

Commune :

L'équipe :

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

Infos administratives

Coordonnées et infos de l'école

Téléphone :

Mail :

Tel portable direction :

Où trouver les numéros d'urgence ?

.....
.....
.....
.....

PAI ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....



Sécurité de l'école

PPMS confinement/évacuation : les infos principales

- Talkie-Walkie :
- Sifflets :
- Clé du portail :
- Clé des portes d'entrée :
-
- Clé de la classe :
-
- Si confinement :
-
-
-
- Si évacuation (y compris incendies) :
-
-
-
-
-
-
-
-
-

Sécurité de l'école

PPMS confinement/évacuation : les infos principales

• Autres :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Où consulter le dossier PPMS ?

.....

.....

.....

.....

Plan d'évacuation ?

.....

.....

.....

Sécurité de l'école

Contacts :

- Directeur·rice :
- Pompiers : 18
- Police : 17
- Samu : 15
- Général : 112
- IEN :
- Référent gendarmerie :
-
- Cabinet DASEN :
- Conseiller de prévention 1er degré :
-
-
- Référent sûreté départemental :
-
-
- Rectorat :
- Inspecteur SST rectorat :
-
- Rectorat correspondant sûreté/sécurité civile :
- Mairie :
-



Dispositions générales

La surveillance est continue quelle que soit l'activité effectuée et le lieu où elle s'exerce. Ce service de surveillance s'exerce partout où les élèves ont accès, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux scolaires, dans les cours de récréation, les aires de jeux et autres lieux d'accueil.

Le nombre de personnes chargées d'assurer la surveillance doit tenir compte, en particulier, de l'importance des effectifs et de la configuration des lieux. C'est au directeur qu'il incombe de veiller à la bonne organisation générale du service de surveillance qui est défini en conseil des maîtres.

En cas de grève, il appartient aux enseignants non-grévistes d'assurer la surveillance des élèves.

Planning de surveillance



Projet d'école

Axes du projet d'école :

-
-
-
-
-

Actions mises en oeuvre cette année :

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

À noter



Organisation pédagogique de l'école

Matériel collectif

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

EPS : lieux en intérieur et en extérieur

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Organisation pédagogique de l'école

Cycle de natation

Jours?.....

Période?.....

Où?.....

Comment?.....

.....

.....

.....

Autres?.....

.....

.....

.....

Autres cycles

Jours?.....

Période?.....

Où?.....

Comment?.....

.....

.....

.....

Autres?.....

.....

.....

.....



Organisation pédagogique de l'école

Autres cycles

Jours?.....

Période?.....

Où?.....

Comment?.....

.....

.....

.....

Autres?.....

.....

.....

.....

Autres cycles

Jours?.....

Période?.....

Où?.....

Comment?.....

.....

.....

.....

Autres?.....

.....

.....

.....



Niveau(x) :
.....

Liste des élèves de la classe

Élèves

Dates de naissance

À contacter en cas d'urgence

[illegible]

Difficultés des élèves

Élèves

Difficultés

Ajustements

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

[illegible]

[illegible]



Emploi du temps de la classe



Calendrier scolaire 2026/2027

2027

CALENDRIER



Septembre							Octobre							Novembre							Décembre						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	01	02	03	04	05	06				01	02	03	04							01		01	02	03	04	05	06
07	08	09	10	11	12	13	05	06	07	08	09	10	11	02	03	04	05	06	07	08	07	08	09	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18	09	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30					26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31			

Janvier							Février							Mars							Avril						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					01	02																					
04	05	06	07	08	09	10	08	09	10	11	12	13	14	08	09	10	11	12	13	14	05	06	07	08	09	10	11
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
25	26	27	28	29	30	31								29	30	31					26	27	28	29	30		

Mai							Juin							Juillet							Août						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					01	02																					
03	04	05	06	07	08	09	07	08	09	10	11	12	13	05	06	07	08	09	10	11	02	03	04	05	06	07	08
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18	09	10	11	12	13	14	15
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22
24	25	26	27	28	29	30	28	29	30					26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29
31														30							30						

Calendrier paye

Mois	Date de versement
Septembre	Lundi 28 septembre
Octobre	Mercredi 28 octobre
Novembre	Jeudi 26 novembre
Décembre	Mardi 22 décembre
Janvier	Mercredi 27 janvier
Février	Mercredi 24 février
Mars	Vendredi 26 mars
Avril	Mercredi 28 avril
Mai	Jeudi 27 mai
Juin	Lundi 28 juin
Juillet	Mercredi 28 juillet
Août	Vendredi 27 août

Animations pédagogiques

Thème	Date	Début	Durée
.....		h	h
.....		h	h
.....		h	h
.....		h	h
.....		h	h
.....		h	h
.....		h	h
.....		h	h
.....		h	h
.....		h	h
.....		h	h

À noter

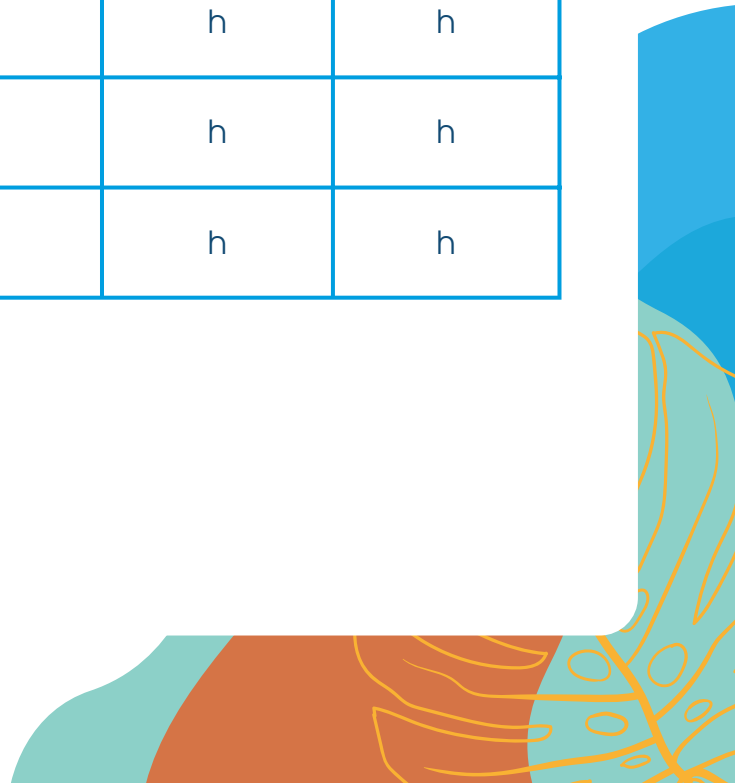


[illegible]

[illegible]



Durée



Durée



[illegible][illegible]

[illegible][illegible]

Conseils d'école

Thème	Date	Début	Durée
.....		h	h
.....		h	h
.....		h	h
.....		h	h
.....		h	h
.....		h	h

À noter



Forfait mobilité durable

2026

Mois	Date, moyen	Total
Janvier		
Février		
Mars		
Avril		
Mai		
Juin		

Forfait mobilité durable

2026

Mois	Date, moyen	Total
Juillet		
Août		
Septembre		
Octobre		
Novembre		
Décembre		

Forfait mobilité durable

2027

Mois	Date, moyen	Total
Janvier		
Février		
Mars		
Avril		
Mai		
Juin		

Forfait mobilité durable

2027

Mois	Date, moyen	Total
Juillet		
Août		
Septembre		
Octobre		
Novembre		
Décembre		

Impôts

Lorsqu'on remplit sa déclaration, deux choix s'offrent à nous.

- Bénéficier de l'abattement forfaitaire de 10%. Cela est automatique.
- Déclarer tous ses frais réellement engagés dans le cadre de son activité professionnelle. Cela permet d'être imposable sur une part plus faible de ses revenus : 80, 70, 60 %...

Si vous optez pour les frais réels, vous devez être en mesure de pouvoir produire des justificatifs à l'administration fiscale : il est donc nécessaire de conserver vos factures (et/ ou autres justificatifs) durant environ 3 ans. En cas de contrôle fiscal, l'administration remonte 3 ans en arrière (mais ils peuvent aussi remonter 10 ans en arrière en cas de fraude avérée).

Les frais de trajet

Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 5 000 km	Distance (d) de 5 001 km à 20 000 km	Distance (d) au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	$d \times 0,529$	$(d \times 0,316) + 1\,065$	$d \times 0,370$
4 CV	$d \times 0,606$	$(d \times 0,340) + 1\,330$	$d \times 0,407$
5 CV	$d \times 0,636$	$(d \times 0,357) + 1\,395$	$d \times 0,427$
6 CV	$d \times 0,665$	$(d \times 0,374) + 1\,457$	$d \times 0,447$
7 CV et plus	$d \times 0,697$	$(d \times 0,394) + 1\,515$	$d \times 0,470$

Tableau qui concerne la voiture : pour ceux concernant les cyclo / moto, contactez-nous !

Distance entre son domicile et son école de rattachement (aller retour) : Km x jours = Km

- Si vous habitez à 40 kilomètres ou moins de votre lieu de travail (soit 80 kilomètres aller-retour), vous pouvez prendre en compte l'intégralité du kilométrage dans le calcul de vos frais de transport.
- Si votre domicile se situe à plus de 40 kilomètres de votre lieu de travail, le kilométrage pris en compte dans le cadre de votre déclaration de revenu est limité à 40 kilomètres.

Calcul :

Choisir ensuite la bonne formule

Impôts

Les frais de repas

Il est possible de déclarer dans certains cas ses repas dans les frais réels uniquement : une Réunion d'Information Syndicale (RIS) sera organisée par ton syndicat préféré (le SE-Unsa) au moment de la déclaration des impôts.

Calcul :

Les frais de logement

Si vous consacrez une partie de votre habitation à votre activité professionnelle, par exemple un bureau dans lequel vous travaillez et où vous stockez vos affaires de pros, vous pouvez déclarer tous les frais correspondants proportionnellement à la surface occupée et à l'usage professionnel qui en est fait. Cela concerne (liste non exhaustive) : loyer, intérêts du crédit (pour les propriétaires), chauffage, électricité, accès à internet..

Attention : si votre employeur met à votre disposition un bureau ou un ordinateur, vous ne pourrez pas déduire ces mêmes frais de vos impôts. Il arrive régulièrement que les impôts demandent une attestation de l'employeur qui indique si vous avez à disposition (ou pas) un bureau et un ordinateur sur votre lieu de travail. De même, la pièce où vous travaillez ne doit être dédiée qu'à votre activité professionnelle (et uniquement).

Impôts

Calcul :

Autres dépenses

On peut lister encore de nombreuses autres dépenses éligibles aux frais réels. N'hésitez pas à prendre contact avec votre centre des impôts pour avoir confirmation. Vos dépenses doivent être directement liées à votre métier et ne concerner que vous ! En cas de contrôle, vous devez pouvoir produire un justificatif type facture.

Liste non exhaustive de quelques autres dépenses :

- frais de préparation de concours
- mobilier : bureau, chaise, étagères ;
- ordinateur, imprimante; cartouches d'encre ;
- papier, stylos, crayons, classeurs, plastifieuse ;
- cotisations à des syndicats ou à des associations professionnelles ;
- logiciels ;
- livres, DVD ;
- abonnements à des magazines ;
- vêtements professionnels spécifiques : maillot de bain (natation), blouse, gants, lunettes de protection et les frais d'entretien (pressing).

Impôts

Calcul :

Total :

- Si abattement des 10% :€
- Si frais réels : €

Notes

A large white rectangular area with rounded corners, containing 30 horizontal dotted lines for writing notes.

Notes

A large white rectangular area with rounded corners, containing 30 horizontal dotted lines for writing notes.

Notes

A large white rectangular area with rounded corners, containing 30 horizontal dotted lines for writing notes.

Contact

SE-Unsa 55

03 29 45 16 35
06 07 29 25 59
55@se-unsa.org

SE-Unsa 54

03 83 32 07 23
54@se-unsa.org

SE-Unsa 57

03 87 69 09 10
57@se-unsa.org

SE-Unsa 88

06.37.89.83.14
88@se-unsa.org

EN DÉCEMBRE 2026
JE VOTE UNSA

